



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

GRÈCE

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE FONCTIONNEMENT DES BANQUES ET DES MOYENS DE PAIEMENT

Le gouvernement grec a pris par arrêté des mesures relatives au contrôle des capitaux dans le pays. Ces mesures imposent un certain nombre de restrictions.

Sur la base des informations disponibles à ce jour et des textes en vigueur jusqu'au 8 juillet :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR LES PARTICULIERS

Pour les opérations au guichet

Les établissements bancaires grecs resteront fermés jusqu'au mercredi 8 juillet inclus et n'accueillent pas le public.

Pour les retraits aux distributeurs

Les touristes séjournant en Grèce, et toute personne possédant une carte de crédit émise dans un pays étranger, n'ont pas de limitation de montant pour les retraits aux distributeurs automatiques (hors plafond habituel de retrait autorisé). La limitation de retrait à 60 euros par jour et par carte bancaire ne concerne que les cartes de crédit émises en Grèce. Cependant, il est possible que certains distributeurs se trouvent à court de billets.

Pour les paiements par carte bancaire

Les paiements par carte dans les commerces se feront normalement, dans la mesure où ils sont acceptés.

Dois-je penser à emporter plus de liquide et comment procéder auprès de ma banque ?

Le ministère des affaires étrangères recommande aux voyageurs se rendant en Grèce,

en raison de difficultés possibles pour retirer de l'argent aux distributeurs, de se munir de liquidités suffisantes. (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/grece-12253/>). Essayez d'estimer au mieux vos besoins pour éviter d'emporter trop d'argent liquide et limiter ainsi les risques de perte ou de vol. De plus, pour les sommes supérieures ou égales à 10 000 euros, les déclarations aux services des Douanes sont obligatoires.

IMPORTANT

Si vous souhaitez emporter plus d'espèces avec vous pour un voyage en Grèce, n'attendez pas pour contacter votre banque et voyez rapidement avec elle le délai nécessaire pour pouvoir retirer le montant dont vous avez besoin. Un préavis minimum de 48 heures est en général nécessaire.

Pour plus d'infos :
www.lesclesdelabanque.com

GRÈCE

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE FONCTIONNEMENT DES BANQUES ET DES MOYENS DE PAIEMENT

Pour les virements / prélèvements vers la Grèce

Les opérations de virements vers les banques grecques s'effectuent normalement. Seules les transactions bancaires depuis la Grèce vers l'étranger sont concernées par les mesures de contrôle. Vous pouvez donc bien effectuer des opérations de virement. Le bénéficiaire de ce virement ne pourra toutefois pas en retirer le montant à un guichet de banque et s'il utilise une carte bancaire émise en Grèce il sera soumis aux restrictions de retrait dans les distributeurs (60 euros) par jour.

Pour les virements / prélèvements depuis la Grèce

La transaction de vos interlocuteurs en Grèce devra être validée par la Commission de validation des échanges bancaires dépendant du Ministère des Finances grec. Vos correspondants peuvent donc se renseigner auprès des autorités grecques pour plus de précisions sur le contrôle applicable.

SITUATION DES RESSORTISSANTS GRECS EN FRANCE

Les ressortissants grecs n'ont plus le droit d'utiliser leurs moyens de paiement à l'étranger.

CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES

Mes clients grecs vont-ils pouvoir me payer ?

Jusqu'au 6 juillet inclus, les virements à l'international depuis la Grèce sont soumis au contrôle des capitaux décidé par le gouvernement grec. Il n'y a pas de limite de montant a priori, mais les transactions vers l'étranger doivent être approuvées par la Commission de validation des échanges bancaires dépendant du Ministère des Finances grec. Vos clients grecs doivent donc s'informer auprès des autorités grecques pour connaître les modalités pour effectuer leur virement à votre intention.

Puis-je régler mes fournisseurs grecs par virement ?

Les opérations de virements vers les banques grecques s'effectuent normalement. Seules les transactions bancaires depuis la Grèce vers l'étranger sont concernées par les mesures de contrôle. Vous pouvez donc effectuer des opérations de virement pour payer vos fournisseurs grecs.